

Van: liste@crisp.be <liste@crisp.be>
Aan: veerle.solia@amsab.be
Datum: 09/13/2011 03:21 AM
Onderwerp: CRISP | Dernières publications - Septembre 2011

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)

[**Courrier hebdomadaire**](#)

40 numéros par an

[Version papier et électronique](#)

[Commander en ligne](#)
[Cliquez ICI](#)

Courrier hebdomadaire n° 2105

[**Le vieillissement actif sur la scène européenne**](#)

par T. Moulaert, D. Léonard, 33 p. | 6,90 €

Le vieillissement de la population est à l'origine de réformes des systèmes de sécurité sociale menées dans la plupart des pays. La Belgique n'est pas en reste. Le rapport de T. Moulaert et D. Léonard analyse les réformes belges et internationales. Il montre que le « vieillissement actif » sous-entendant, mais pas toujours, l'emploi. En 2005, la Belgique a signé avec l'Union européenne un Pacte de solidarité entre les générations, basé explicitement sur le principe de l'emploi.

Alors que les objectifs fixés à l'horizon 2010 n'ont pas été atteints, la Belgique et l'Europe s'apprêtent à organiser l'année européenne du vieillissement actif. La Stratégie Europe 2020, qui remplace la Stratégie de Lisbonne, prévoit une nécessaire d'une plus grande participation des travailleurs âgés au marché du travail. Le nouvel objectif de 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans en est atteint. D'où vient l'idée de vieillissement actif ? Thibauld Moulaert et Dimitri Léonard analysent les raisons de ce changement de paradigme. Le rôle majeur de l'OCDE et des instances européennes dans la promotion du vieillissement actif en emploi. Depuis la fin des années 1990, le discours normatif sur le vieillissement actif s'est progressivement invité au cœur des politiques.

Pour commander [cliquez ICI](#)

Courrier hebdomadaire 1

[**La flexicurité en ch**](#)

par B. Conter

La flexicurité a fait une entrée fracassante dans les débats européens et belges. Quel écho trouve-t-elle en Belgique ? Réussit-elle à inspirer des réformes du marché du travail ?

Bernard Conter dresse d'abord un état des lieux de la flexibilité et de ses composantes antagonistes de la flexicurité, dans la législation belge. La flexicurité se caractérise par un haut niveau de flexibilité. Les choix collectifs y ont privilégié des flexibilités internes à l'entreprise et fortement encadré par la législation sociale.

L'auteur examine ensuite la position des interlocuteurs sociaux en Belgique. La flexicurité se révèle peu présente dans leurs revendications et programmes. Les indicateurs d'évaluation européens, quant à eux, sont dans une forte dimension normative, malgré leur apparente neutralité technique. Bernard Conter ne trouve pas d'indice montrant que la notion de flexicurité contribue à forger des compromis politiques sur l'emploi ou le marché du travail en Belgique. En revanche, de nombreuses réformes en ces matières sont « pratiques de flexicurité » dans le programme national de réforme de l'emploi en Belgique. Les notions européennes sont alors utilisées comme de simples formes a posteriori des politiques, nouvelles ou anciennes, sans nécessairement être l'origine de transformations de fond.

Pour commander [cliquez ICI](#)

Vous recevez cette newsletter car vous êtes inscrit(e) à la liste de diffusion du Crisp

Pour vous désabonner de cette liste, visitez [ce lien](#)

Pour mettre vos préférences à jour, visitez [ce lien](#)

Transférer ce message à quelqu'un [ce lien](#)

